



Conseil économique et social

Distr. générale
27 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies**

La situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit brièvement la situation des femmes palestiniennes de septembre 2001 à septembre 2002. Il examine les répercussions sur cette situation des colonies de peuplement israéliennes, des restrictions à la circulation et des bouclages ainsi que de la crise humanitaire actuelle. Il fait ensuite un tour d'horizon de l'assistance offerte par des organismes des Nations Unies aux femmes palestiniennes, en particulier en ce qui concerne les activités économiques, l'aide humanitaire, l'éducation et la formation, la santé, les droits fondamentaux des femmes et les médias. En conclusion, il présente un certain nombre de recommandations à la Commission de la condition de la femme pour examen.

* E/CN.6/2003/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Situation des femmes palestiniennes	4–17	3
Colonies de peuplement israéliennes	6	4
Bouclages et restrictions à la circulation	7	4
Crise humanitaire actuelle	8–17	4
III. Aide apportée aux femmes palestiniennes	18–43	7
Activités économiques	19–27	7
Assistance humanitaire	28–31	9
Éducation et formation	32–35	10
Santé	36–40	12
Violation des droits fondamentaux des femmes, y compris la violence à leur égard	41	13
Médias	42–43	13
IV. Conclusions et recommandations	44–47	14

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2002/25 du 24 juillet 2002 sur la situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter, le Conseil économique et social s'est déclaré inquiet de la dangereuse détérioration continue de la situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et il a prié le Secrétaire général de garder la question à l'examen et d'aider les Palestiniennes par tous les moyens possibles ainsi que de présenter à la Commission de la condition de la femme, à sa quarante-septième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le présent rapport, qui couvre la période allant de septembre 2001 à septembre 2002, est fondé sur les informations communiquées par les organismes ou les personnes qui, au sein du système des Nations Unies, suivent la situation des Palestiniennes dans le territoire palestinien occupé et dans les camps de réfugiés installés en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Parmi ces organismes et ces personnes, on compte notamment le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission d'enquête sur les droits de l'homme, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Tout en faisant occasionnellement référence à la situation des femmes, les rapports de ces organismes et de ces responsables analysent rarement en profondeur la situation spécifique des femmes au sein de l'ensemble de la population au cours de la période examinée. Le présent rapport s'inspire aussi de deux études récentes de la situation des femmes¹.

3. Le présent rapport a également été établi sur la base des informations communiquées par les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance au peuple palestinien, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-orient (UNRWA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale.

II. Situation des femmes palestiniennes

4. Au cours de la période considérée, la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris dans des villes importantes comme Djénine, Ramallah, Naplouse et Bethléem, a été marquée par la continuation de la violence qui a fait des centaines de morts dans la population civile et des milliers de blessés parmi les Palestiniens, dont des femmes et des enfants (A/57/63-E/2002/21, par. 4; voir A/ES-10/186, sect. III). Selon les chiffres de l'UNRWA, 558 Palestiniens auraient été tués en Cisjordanie et 364 autres dans la bande de Gaza entre le 28 septembre 2000 et le

31 janvier 2002 (A/57/63-E/2002/21, par. 4). Des femmes ont été blessées à proximité ou l'intérieur de leur maison ou encore en essayant de franchir des postes de contrôle. Par ailleurs, c'est souvent aux femmes qu'il incombe de soigner les blessés.

5. En mai 2002, les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies se sont entretenus selon la formule Arria avec deux femmes, une Palestinienne et une Israélienne. Cet entretien à huis clos leur a permis d'entendre les points de vue des femmes de la région, notamment en ce qui concerne l'importance de la participation des femmes, sur un pied d'égalité et à part entière, à tous les efforts de règlement du conflit dans la région.

Colonies de peuplement israéliennes

6. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes, la démolition d'habitations palestiniennes, la dévastation des terres et la construction de rocades dans le territoire palestinien occupé ont continué à être source de difficultés pour les Palestiniens². Dans la bande de Gaza, plus de 400 habitations ont été complètement détruites et 200 gravement endommagées, et plus de 5 000 personnes se sont, de ce fait, retrouvées sans abri (E/CN.4/2002/32, par. 29). La démolition des habitations a des répercussions sur les femmes puisqu'elle jette à la rue des familles entières qui n'ont pas les moyens de rebâtir leur logement. Faute de préavis, ces familles se retrouvent le plus souvent privées de vêtements, de vivres, de mobilier ou d'autres produits de première nécessité, ce qui aggrave la situation des femmes auxquelles incombent les tâches ménagères³.

Bouclages et restrictions à la circulation

7. De sérieux obstacles ont été apportés à la circulation dans le territoire palestinien occupé (E/CN.4/2002/32, par. 33), une série de bouclages internes ou externes, de couvre-feux, de barrages routiers et de restrictions ayant été imposée aux Palestiniens, les empêchant de circuler ou limitant beaucoup leurs déplacements. Les Palestiniens se sont donc trouvés de manière générale confinés dans leur village ou dans leur ville et bien souvent dans leur habitation pour des périodes prolongées, si bien que la plus grande partie de la population civile, notamment les femmes, a eu bien du mal à assurer sa subsistance⁴.

Crise humanitaire actuelle

8. Le 7 août 2002, le Secrétaire général a nommé Catherine Bertini son Envoyé humanitaire personnel. Mme Bertini s'est rendue dans la région du 11 au 19 août pour évaluer la nature et la gravité de la crise, définir les besoins humanitaires et élaborer des recommandations sur les mesures à prendre. La mission a conclu que la Cisjordanie et la bande de Gaza connaissaient une crise humanitaire inextricablement liée au conflit en cours, qu'elle a défini comme étant une crise d'accès et de mobilité⁵. Au cours de sa mission, l'Envoyé a également rencontré des groupes de femmes.

9. Compte tenu des obstacles à la circulation, l'activité économique normale, le déplacement des personnes et le transport des marchandises se sont trouvés paralysés dans l'ensemble de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, où l'accès aux services de base a également été coupé, avec des conséquences désastreuses pour l'économie palestinienne [A/ES-10/186, par 37 d)]; on a observé un ralentissement dans tous les secteurs, en particulier l'agriculture, l'industrie, le commerce et le tourisme. Les pertes de revenus quotidiennes du côté palestinien ont été estimées à quelque 7,6 millions de dollars. Depuis le début de l'actuelle Intifada, le montant total des pertes de revenus a été estimé à 3,3 milliards de dollars⁶.

10. La grave dépression économique que connaissent la Cisjordanie et la bande de Gaza a entraîné une augmentation de la pauvreté, en particulier parmi les femmes. Selon le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, le taux de pauvreté a déjà atteint le seuil des 60 %, puisqu'il s'établit à 55 % environ en Cisjordanie et à 70 % dans la bande de Gaza. L'effondrement complet de l'économie n'a été évité que grâce à l'injection continue de ressources budgétaires par des donateurs internationaux. Mais cet appui, qui se chiffre actuellement à 900 millions de dollars des États-Unis par an, ne peut en aucune manière compenser le préjudice subi⁷.

11. L'absence d'activité économique a entraîné une contraction de l'emploi d'environ 20 %⁸, le taux de chômage passant de 11 % au troisième trimestre de 2000 à 78 % au deuxième trimestre de 2002⁹. Le déclin a également touché la main-d'œuvre féminine dont la participation à la vie économique est demeurée faible. Les femmes ont été gravement touchées par le ralentissement du secteur agricole car elles jouent un rôle majeur dans la production agricole aux fins de la consommation ménagère; la perte de la terre ou de l'accès à la terre les prive d'une source de revenus qui revêt pour leur famille une importance cruciale. Non seulement ce ralentissement leur complique sérieusement la tâche de nourrir leur famille mais il a un effet préjudiciable sur la façon dont elles sont considérées au sein du foyer et dans la société¹⁰.

12. L'accès à l'eau a été fortement compromis par les blocages qui ont empêché les camions-citernes de circuler normalement, par le bombardement de puits, de réservoirs d'eau situés sur les toits et de bassins de collecte des eaux de pluie et par la forte consommation d'eau des colons (E/CN.4/2002/32, par. 36). Les conditions de vie des quelque 200 000 Palestiniens privés d'accès à un réseau de distribution de l'eau et tributaires de l'eau de pluie continuent d'être particulièrement éprouvantes. Le prix de l'eau a triplé dans certains endroits, si bien que les familles ont encore plus de mal à satisfaire leurs besoins essentiels, qu'il s'agisse des besoins du ménage ou de besoins vitaux. Certains se seraient endettés pour acheter de l'eau, tandis que d'autres auraient restreint leur consommation ou utiliseraient de l'eau non salubre¹¹. Cette eau est de qualité très médiocre, ce qui a des conséquences sur la santé, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables – les enfants, les femmes et les personnes âgées¹².

13. Le conflit actuel a eu des répercussions sur l'état nutritionnel et sanitaire des femmes et des enfants. Une étude récente financée par USAID¹³ a révélé que la malnutrition était très répandue, en particulier parmi les enfants et parmi les femmes en âge de procréer, et que de nombreux enfants souffraient de malnutrition chronique. Pour la Cisjordanie et la bande de Gaza réunies, le taux de malnutrition moyenne et grave s'établissait à 13,2 %; il était cinq fois plus important dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie puisque les taux étaient respectivement de 17,5 %

et de 3,5 %. L'étude a également révélé que, dans la bande de Gaza, les femmes tendaient davantage à souffrir d'anémie, ce qui augmentait les risques d'accouchement prématuré et d'insuffisance pondérale à la naissance. Une étude de marché menée dans le cadre de cette enquête a montré que la désorganisation du marché entraînée par les couvre-feux, les bouclages, les incursions militaires, les verrouillages de frontières et les postes de contrôle restreignait l'accès aux aliments vitaux riches en protéines, en particulier la viande et la volaille ainsi que les produits laitiers, et, notamment les préparations pour nourrissons et le lait en poudre. Elle a également montré qu'une proportion significative de la population n'avait pas les moyens de se procurer des aliments riches en protéines et que près d'un tiers pouvait difficilement se permettre d'acheter des denrées de base bon marché telles que du pain ou du riz.

14. Selon le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres territoires arabes occupés, les bouclages et les couvre-feux prolongés, qui ont été imposés aux villes et villages palestiniens, ont considérablement restreint l'accès des civils, et particulièrement des femmes, à des services essentiels tels que les soins obstétricaux d'urgence (A/57/207). Parmi les indicateurs d'une défaillance des services préventifs en Cisjordanie, en particulier, on compte notamment l'augmentation du taux de mortalité et d'insuffisance pondérale à la naissance, les retards apportés aux déclarations de grossesse et un recours irrégulier, par les femmes enceintes, aux soins prénatals (voir A/57/63-E/2002/21). La crise actuelle a un effet préjudiciable non seulement sur les centres de soin et l'état de santé général des Palestiniens, mais également sur leur bien-être psychologique. Les traumatismes et la tension nerveuse constituent déjà un grave problème de santé, en particulier parmi les femmes et les jeunes (voir A/57/207).

15. La situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé s'est également sérieusement détériorée; on a enregistré de graves violations des droits fondamentaux de la population civile palestinienne et une escalade rapide de la violence dans la région. Un rapport de la CESAO (A/57/63-E/2002/21) a mis en lumière la gravité des répercussions de la crise sur les femmes et signalé par ailleurs la recrudescence de la violence dans la famille. Il a également souligné que la destruction des habitations et la mort d'hommes chefs de famille, jointes au sentiment d'impuissance des hommes face au chômage et à l'immobilité, avaient entraîné une augmentation sensible de l'inceste et de la violence domestique. Selon une étude réalisée par UNIFEM¹⁴, les Palestiniennes ont été en butte à diverses violations de leurs droits fondamentaux, notamment le déplacement forcé, la perte de leur emploi et l'absence de services de santé. Au fil des années, nombre d'entre elles ont été arrêtées pour des raisons politiques, détenues en régime cellulaire, forcées à accoucher dans leur cellule de prison, torturées, victimes de menaces verbales et sexuelles, et battues.

16. Depuis le début de la crise, la qualité de l'éducation s'est détériorée à tous les niveaux. Certaines écoles ont été réquisitionnées, transformées en postes avancés par la Force de défense israélienne; d'autres ont été bombardées; plus d'une centaine d'entre elles ont été la cible de tirs, tant le jour, pendant les heures de classe, que la nuit. La fréquentation scolaire a diminué sous l'effet des vérifications aux postes de contrôle qui retardent aussi bien les élèves que les enseignants et des couvre-feux militaires. Beaucoup d'heures de classe ont été perdues en raison des

interruptions et des bouclages; l'absentéisme est fréquent car les écoles n'offrent plus un environnement sûr; les résultats se sont dégradés (E/CN.4/2002/32, par. 45).

17. Écolières et enseignantes sont particulièrement touchées par la restriction croissante de l'accès à l'éducation et les trajets périlleux entre l'école et la maison, ainsi que par les dangers encourus dans l'école elle-même. Certains parents ont interdit à leurs filles de fréquenter l'école pour des raisons de sécurité; écolières et enseignantes doivent faire de longs trajets à pied dans des zones désertées pour éviter les soldats et les colons. Les enseignantes sont davantage enclines à cesser de travailler en raison de ces dangers ainsi que sous l'effet des stéréotypes sociaux qui minimisent l'importance du rôle de la femme dans la vie publique¹⁵.

III. Aide apportée aux femmes palestiniennes

18. Bien que la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé complique sérieusement la tâche des organisations internationales qui prêtent directement assistance aux Palestiniennes, les organismes des Nations Unies ont continué de répondre aux besoins de ces dernières.

Activités économiques

19. Dans son plan à moyen terme pour 2002-2005 et dans son programme de travail actuel ainsi que dans la liste de ses priorités pour 2002-2003, la CESAO a prêté une attention particulière à la situation socioéconomique du peuple palestinien en général et des Palestiniennes en particulier. En collaboration avec le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies et le Bureau central de statistique palestinien de Damas, la CESAO exécute par ailleurs un projet qui vise à réunir des données socioéconomiques sexospécifiques sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban et en République arabe syrienne; 60 % de ces réfugiés sont des femmes.

20. Le PNUD a continué d'appuyer les projets économiques ciblant les foyers dirigés par des femmes dans le territoire palestinien occupé et de leur dispenser des services. L'un de ces projets vise à permettre aux femmes de se livrer à de nouvelles activités économiques au sein du foyer ou à reprendre et poursuivre des activités existantes afin d'augmenter leur production et le volume de leurs ventes et d'améliorer leurs capacités financières et techniques. Son but ultime est de permettre aux familles pauvres de s'assurer un revenu complémentaire, en particulier dans la conjoncture actuelle, dans les zones les plus pauvres de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. À ce jour, des contrats ont été passés avec deux organisations non gouvernementales palestiniennes en vue d'exécuter des projets de ce type en Cisjordanie. Le PNUD a également appuyé la création, à Bethléem, d'un centre de conception destiné aux femmes, qui a pour objet d'augmenter les revenus des femmes artisans à la campagne et en ville et de contribuer à leur assurer des moyens de subsistance durables en promouvant les produits d'artisanat palestiniens sur les marchés locaux et internationaux.

21. UNIFEM a mis en place et continue d'appuyer un réseau de ressources régional à l'intention des petites et microentreprises dirigées par des femmes dans la bande de Gaza, au Liban, en Jordanie et en République arabe syrienne. Son but est

d'ouvrir plus largement aux femmes l'accès aux ressources économiques et de les aider à contrôler ces ressources en perfectionnant leurs compétences en matière de gestion dans le domaine financier et technique. Ce réseau vise également à élargir la portée des programmes de développement des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et à en améliorer la viabilité ainsi qu'à favoriser la coopération entre ces programmes.

22. Au cours de la période 2001-2002, l'UNRWA a apporté une aide économique aux réfugiés palestiniens en consentant des crédits aux chefs de microentreprises. Dans le cadre de son programme de microcrédit, il a consenti à des femmes 2 893 prêts d'un montant total de 1 360 000 dollars. Jusqu'au début de la crise économique entraînée par les bouclages et les restrictions de circulation imposés à la main-d'oeuvre et aux produits palestiniens en octobre 2000, le programme était entièrement autofinancé, les coûts étant défrayés par le revenu des opérations de crédit. En 2001, son taux d'autosuffisance est tombé à 89 %, les revenus ne suffisant plus à couvrir les dépenses en raison de la chute des taux de remboursement et de la réduction du montant des prêts à la suite des bouclages et du déclin économique. Conséquence de la crise actuelle, le taux de remboursement est passé de 97 % en 1999 à 91 % en 2001 et à 83 % au cours du premier semestre de 2002. Malgré la diminution des revenus due à la moindre qualité de l'enveloppe de prêts, le projet continue à fonctionner de façon adéquate face aux pressions énormes qui pèsent sur le secteur privé et il demeure l'une des seules sources de crédit accessibles aux femmes chefs de microentreprises.

23. De juillet 2001 à juin 2002, l'UNRWA a apporté une assistance à environ 6 % des réfugiés immatriculés les plus pauvres (familles en grande difficulté). Sur un total de près de 4 millions de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office, 43 à 52 % – selon la zone d'opérations – appartenaient à des familles dont le chef était une femme. Grâce à son programme spécial d'aide d'urgence, l'Office a ménagé à ces familles un filet de sécurité d'une importance vitale en leur offrant une aide alimentaire et des allocations ciblées. Il a également encouragé les réfugiées palestiniennes à participer à la vie de la collectivité et a favorisé la mise en place de services de proximité à leur intention dans le cadre des centres chargés du Programme en faveur des femmes – programmes de formation professionnelle, jardins d'enfants et crèches. Ces services ont bénéficié au total à 40 240 personnes, essentiellement des femmes et des enfants. En outre, l'Office s'est efforcé de renforcer l'autonomie de ces réfugiées palestiniennes grâce à son programme de lutte contre la pauvreté, dans le cadre duquel de petits prêts d'un montant total de 81 750 dollars ont été consentis à plus de 70 femmes au cours de la période considérée, et à son système de prêts garantis par des groupes, grâce auquel il a prêté 371 186 dollars au total à 261 groupes de femmes. Plus de 25 femmes et leur famille ont pu se prévaloir de programmes d'indépendance économique pour un montant total de 59 265 dollars; ces programmes aident des familles particulièrement nécessiteuses à trouver une source de revenus en leur apportant des ressources financières, partiellement sous forme de bourse, partiellement sous forme de prêt.

24. L'ONUDI a lancé un programme d'appui intégré à l'industrie palestinienne dont il s'est efforcé de faciliter la modernisation. Ce programme comporte deux volets principaux : a) renforcement des capacités du Ministère de l'industrie; b) renforcement des capacités du secteur privé dans cinq domaines. Bien qu'il ne cible pas spécifiquement les femmes, au cours de la période considérée, des

femmes ont été formées à la gestion de la qualité et à la modernisation de l'entreprise. Certaines ont également bénéficié d'une formation à l'utilisation du logiciel de gestion des entreprises de l'ONUDI ainsi qu'au programme Qualité et diagnostic d'entreprise.

25. Le bureau régional du Bureau international du Travail pour les États arabes a entrepris de venir en aide aux Palestiniennes. Il s'emploie actuellement à mettre sur pied un programme interrégional de renforcement des capacités en matière de parité entre les sexes, de promotion de l'emploi et d'élimination de la pauvreté dans certains pays d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Son principal objectif est de faciliter, aux niveaux local, national et régional, la prise en compte des rapports qui existent entre les sexes, la pauvreté et l'emploi ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes visant à instaurer l'égalité entre hommes et femmes. Le BIT a également mis au point plusieurs projets visant à renforcer les capacités nationales en matière de promotion de la sécurité et de l'aptitude à l'emploi des femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ainsi qu'à encourager les Palestiniennes à participer à des syndicats. Il a par ailleurs indiqué qu'en raison des perturbations entraînées par la crise, il était impossible de mettre en oeuvre le plan d'action qu'il avait élaboré en 2000 pour favoriser, au sein du Ministère du travail, l'adoption d'une démarche soucieuse de la parité entre les sexes.

26. S'agissant des besoins d'urgence, la Banque mondiale assure la gestion de plus de 25 millions de dollars provenant de fonds bilatéraux fournis par des donateurs pour financer des projets de création d'emplois. Elle privilégie les projets susceptibles de bénéficier directement à des femmes. Le deuxième projet de développement communautaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza que finance la Banque met l'accent sur la nécessité d'inclure les femmes, les jeunes et les pauvres dans les évaluations sociales. La Banque prévoit des interventions ciblées qui bénéficieront directement aux femmes telles que la promotion de jardins d'enfants ou de centres de formation qui leur soient destinés. Elle prévoit également une série de réunions réservées aux femmes pour permettre à celles-ci de donner leur avis sur la conception et la mise en oeuvre de divers éléments du projet.

27. La Banque mondiale exécute également à l'heure actuelle le projet d'appui aux services d'urgence que ses administrateurs ont approuvé en février 2002. Ce projet vise à freiner la détérioration des services sociaux et municipaux de base entraînée par le conflit en cours et à atténuer ses effets préjudiciables sur l'activité économique et les revenus. Il améliorera notamment l'accès à des services de santé de base, appuiera la gestion des déchets au niveau municipal et veillera à la mise à disposition des fournitures scolaires de base. Par l'intermédiaire de son bureau de pays en Cisjordanie et à Gaza, la Banque participe par ailleurs activement, avec d'autres donateurs, aux travaux de l'équipe spéciale sur la problématique hommes-femmes.

Assistance humanitaire

28. Au début de 2002, le PAM apportait une aide à quelque 371 000 Palestiniens vulnérables qui, sans être réfugiés, n'avaient pas de source de revenus sûre. Pour satisfaire aux besoins grandissants de la population non réfugiée en matière d'aide alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il a fusionné ses opérations

d'aide alimentaire pour les situations d'urgence et les opérations prolongées de secours et de relèvement en cours en une nouvelle opération d'urgence de plus grande envergure qu'il a approuvée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en mai 2002 et dont le coût s'élève, pour le PAM, à un total de 18,3 millions de dollars.

29. Les femmes demeurent les principales bénéficiaires de l'aide alimentaire du PAM dans les territoires occupés, puisqu'elles reçoivent environ 60 % des vivres distribués dans le cadre de l'opération d'urgence du Programme; l'aide alimentaire est utilisée de façon à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décisions au sein de la société. Près de 900 femmes ont participé à des comités de gestion de l'aide alimentaire au niveau municipal et dans les villages. En septembre 2002, une femme – la Ministre des affaires sociales – a accédé à la présidence du comité de secours interministériel et 60 % des travailleurs sociaux du Ministère des affaires sociales sont des femmes. La forte représentation des femmes au sein des institutions sociales et la part active qu'elles ont prise au travail social offraient la garantie que leurs besoins en tant que bénéficiaires et participantes seraient pris en compte.

30. Autant que faire se peut compte tenu de l'éloignement des centres de distribution et de la situation en matière de sécurité, le PAM et ses partenaires s'efforcent de distribuer les rations alimentaires directement aux membres féminins adultes des familles immatriculées, de façon à renforcer le rôle de la femme au sein de la famille. Quelque 55 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans les centres de distribution sont des femmes. Les femmes ont été encouragées à se prévaloir de formules vivres-contre-travail en participant activement notamment à la remise en état de terres agricoles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, à la réparation de citernes à eau et à la restauration de jardins potagers. Des formations ont été dispensées dans des domaines tels que le traitement des produits alimentaires, la sécurité alimentaire, les premiers secours et l'apprentissage de la lecture, les participantes recevant une ration mensuelle de vivres pour leur famille. Près de la moitié des personnes résidant dans des hôpitaux ou des institutions caritatives qui ont bénéficié d'une aide alimentaire du PAM étaient des femmes ou des filles.

31. Le PAM prévoit de fournir une aide alimentaire jusqu'en décembre 2002 à un demi-million de personnes pauvres et démunies en état d'insécurité alimentaire qui, soit ne sont pas en mesure de travailler même s'il existe des possibilités d'emploi – on compte parmi elles nombre de femmes chefs de famille, handicapées ou âgées –, soit sont au chômage depuis plus d'un an. Ce chiffre recouvre aussi quelque 10 000 personnes qui se trouvent dans des hôpitaux ou des établissements sociaux.

Éducation et formation

32. L'Office a continué à s'appuyer essentiellement sur son programme d'éducation pour faciliter l'insertion socioéconomique des réfugiées palestiniennes. Au cours de l'année scolaire 2001/02, sur les 486 026 élèves qui étaient inscrits dans ses établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, 243 259 (soit 50 %) étaient des filles, et sur les 16 168 enseignants en poste dans ces établissements, 48 % étaient des femmes. Les réfugiées palestiniennes représentaient 72 % des participants aux stages de formation pédagogique qu'il a organisés à l'intention des futurs enseignants et des enseignants en exercice, et 64 % des personnes inscrites à ses stages techniques et semi-professionnels. Sur les 197

étudiants qui ont bénéficié de ses bourses en 2001/02, 46 % étaient des femmes et, au cours de cette même année, 58 Palestiniennes installées au Liban ont bénéficié d'un programme de bourses d'études destiné uniquement à des femmes, qui est administré par l'Office pour le compte de pays donateurs. Enfin, sur les 60 bourses qu'un programme de bourses administré avec l'aide de deux organisations non gouvernementales internationales et le Cisco Learning Institute a octroyées à des réfugiés palestiniens défavorisés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, 75 % étaient des femmes.

33. Le Département de l'éducation commun à l'Office et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait des efforts particuliers pour aider les réfugiées palestiniennes à se familiariser avec les technologies de pointe dans le cadre d'un projet à visées sexospécifiques exécuté en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Ce projet met l'accent sur l'égalité de l'accès des réfugiés palestiniens des deux sexes aux technologies de l'information et de la communication, encourage l'équilibre entre les sexes dans les politiques de recrutement et de maintien en fonctions et renforce les capacités de production d'informations à l'intention des réfugiées palestiniennes, qu'il aide par ailleurs à s'acquitter de leur rôle d'agents socioéconomiques, de mères et de membres des collectivités. Afin de faciliter davantage encore l'insertion socioéconomique des réfugiées, l'Office a révisé, en 2001, la politique d'admission à sa faculté des sciences de l'enseignement en Jordanie, où de futures enseignantes reçoivent une formation sanctionnée par un diplôme universitaire de premier niveau, et il réserve désormais 50 % des capacités d'accueil de la faculté à des réfugiées palestiniennes qualifiées afin de faciliter l'équilibre entre les sexes entre les étudiants. Il s'est également efforcé de favoriser l'insertion professionnelle des réfugiées palestiniennes au moyen de sa politique de recrutement. Les femmes représentent 55,5 % des cadres supérieurs de son département de l'éducation.

34. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a aidé le Ministère de l'éducation à organiser une campagne d'information destinée à maintenir les taux de scolarisation à un niveau élevé en dépit des difficultés économiques et de circulation, qui visait à encourager les enfants à retourner à l'école et à achever leurs études. De même, il a aidé les écoles à apporter un soutien à 14 000 enfants palestiniens en difficulté et est venu en aide à un nombre considérable de réfugiées palestiniennes en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, au moyen de diverses activités (stages de formation à l'intention des institutrices des écoles maternelles, cours d'alphabétisation pour adultes, stages de formation aux techniques administratives et informatiques et stages de formation professionnelle, notamment à la gestion des petites entreprises). Il a également appuyé des projets créateurs de revenus, favorisé l'adoption de certaines notions en matière d'éducation sanitaire, de santé de base et de premiers secours et apporté une aide concernant la nutrition et le développement des jeunes enfants, notamment pour ce qui touche la détection et la prévention des mauvais traitements et la formation des agents sanitaires appelés à éduquer les mères, à fournir des soins prénatals et à promouvoir l'allaitement maternel.

35. L'Organisation internationale du Travail a eu du mal à assurer des cours de formation. En raison des restrictions frappant les déplacements internes et de la fermeture répétée des frontières, les Palestiniens et Palestiniennes qui étaient inscrits aux cours annuels de langue arabe qu'il organise en collaboration avec le Programme en faveur des États arabes au Centre international de l'OIT à Turin n'ont

pas été en mesure d'y assister. Ils n'ont pas pu non plus assister aux cours sur les droits des femmes qui travaillent, l'égalité en matière d'emploi et les responsabilités familiales.

Santé

36. Pour améliorer l'état de santé des réfugiées palestiniennes, l'Office a dispensé des soins de santé maternelle et infantile et des services de planification familiale dans le cadre de ses prestations de soins de santé primaires. En 2001, plus de 76 000 femmes, soit environ 59 % de toutes les femmes enceintes de la population réfugiée enregistrée, ont bénéficié de soins prénatals dans ses cinq zones d'opérations, et ses services de planification familiale ont accueilli environ 20 800 nouveaux utilisateurs, ce qui fait que le nombre total des utilisateurs de ces services dépasse désormais 87 000.

37. L'Office a continué, avec l'aide des services de santé scolaires, à assurer la vaccination de toutes les femmes et de tous les enfants contre les maladies évitables par la vaccination, tout en distribuant des suppléments en fer aux femmes enceintes pendant toute la durée de leur grossesse et après l'accouchement et en menant des activités éducatives visant à prévenir le tabagisme, le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles chez les enfants et les adolescents scolarisés et les femmes. Il a veillé à ce que les femmes puissent bénéficier plus facilement de soins, de services de santé et d'informations sur la santé de qualité. Dans le cadre de ses services de planification familiale, son programme de santé s'est concentré en toute première priorité sur des questions comme la procréation à un âge précoce et les conséquences qu'elle peut avoir sur la santé des femmes et des enfants. Il s'est également employé, pour remédier aux inégalités dont les femmes sont victimes en matière de santé, à améliorer les programmes tenant compte des sexospécificités en faisant en sorte d'obtenir chaque fois que possible des données ventilées par sexe.

38. L'UNICEF a continué à aider le Ministère de la santé à accéder à des zones reculées et enclavées en mettant du personnel international et un véhicule de l'ONU à sa disposition, lui permettant ainsi de continuer à assurer ses services de vaccination ordinaires en Cisjordanie. Il l'a aidé techniquement à étendre ses services de vaccination, à assurer le suivi de ses programmes de santé maternelle et infantile et à assurer la formation d'agents sanitaires, ainsi qu'à acheter des vaccins et des médicaments essentiels pour le compte de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Compte tenu de l'inquiétude grandissante qu'inspire l'alimentation des femmes et des enfants dans les territoires palestiniens occupés, il l'a en outre aidé à renforcer les moyens d'action du personnel des services de santé maternelle et infantile dans différents domaines (alimentation et suivi de la croissance des enfants, conseils à donner aux parents et aiguillage des enfants dans les services voulus), en se concertant avec les principales parties prenantes pour accroître les approvisionnements en farines enrichies en fer, en proposant des programmes de supplémentation en fer et en acide folique plus efficaces, en intensifiant ses activités de sensibilisation à l'importance de l'allaitement maternel et en multipliant les émissions de télévision et de radio à visée éducative, notamment les spots télévisés concernant la santé publique.

39. Par ailleurs, l'UNICEF a apporté son appui à un projet tendant à fournir du matériel et une aide aux services d'obstétrique et de soins néonataux de deux

hôpitaux du territoire palestinien occupé, afin que leur personnel puisse dispenser des soins obstétricaux et néonataux essentiels de qualité. Il a également contribué à la mise à jour et à la publication de registres concernant les grossesses à haut risque et la santé maternelle et infantile pour améliorer le système de suivi des soins de santé maternelle, et aidé à mener à bien une enquête sur les causes du décès de femmes en âge de procréer, dans le cadre d'une enquête nationale sur la mortalité maternelle. Il a en outre appuyé des interventions psychosociales pratiquées au niveau national et à celui des districts par l'Autorité palestinienne et des ONG (stages de formation destinés à accroître les compétences des agents sociaux, fourniture d'informations et de services psychosociaux aux familles et sensibilisation à l'aide de spots télévisés, de brochures et de pochettes d'information à l'intention des parents et des familles). Enfin, il a pris l'initiative de mesures de coordination et de planification psychosociale à Djénine, Jéricho et Tulkarem et dans les cinq districts de la bande de Gaza – ou appuyé les mesures déjà prises – et continué à présider le Groupe de coordination psychosociale des Nations Unies.

40. Les conclusions de plusieurs de ses études sur la nutrition et le résultat de sa récente visite sur le terrain à Jérusalem ont renforcé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans sa détermination à continuer à aider le Ministère de l'agriculture à formuler des politiques et à développer ses capacités institutionnelles et à continuer à appuyer les activités des nombreuses organisations non gouvernementales locales et organisations de la société civile et des acteurs internationaux opérant sur le terrain.

Violation des droits fondamentaux des femmes, y compris la violence à leur égard

41. Dans le cadre d'un projet d'assistance technique, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a aidé une organisation de défense des droits de l'homme à créer un service s'occupant spécialement des femmes. De même, UNIFEM a aidé le Centre d'aide et de conseil juridique pour les femmes du territoire palestinien occupé à se doter de stratégies pour informer le personnel des tribunaux des actes de violence à l'égard des femmes. Il a par ailleurs informé des juges, dans le cadre de sessions d'information, de certains aspects des sévices sexuels et diffusé des informations sur ce type de sévices afin de sensibiliser davantage le public à la question. Enfin, grâce au Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, il appuie un projet destiné à donner aux Palestiniennes les moyens de réagir aux actes de violence et de s'en protéger.

Médias

42. D'octobre à décembre 2001, le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU a tenu, à l'intention des professionnels palestiniens de l'information, sa session annuelle de formation, à laquelle neuf organismes de radio et télédiffusion et journalistes palestiniens, dont quatre femmes, ont participé. La radio des Nations Unies a produit une émission d'information en anglais, intitulée « Israeli and Palestinian women offer a model of cooperation » (Des Israéliennes et des Palestiniennes : un modèle de coopération), qui a porté essentiellement sur une

séance officieuse du Conseil de sécurité de l'ONU, tenue en mai 2002, au cours de laquelle des femmes israéliennes et palestiniennes ont été invitées à échanger leurs vues sur le conflit au Moyen-Orient. Son service chargé du Moyen-Orient a produit cinq films sur les Palestiniennes – notamment sur leur participation à la Conférence des organisations non gouvernementales qui a été organisée en marge de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2001 – et sur ce qu'elles font pour protéger leurs enfants de la violence. Au cours de la période considérée, le Département de l'information s'est entretenu avec un certain nombre de Palestiniennes influentes.

43. Enfin, UNIFEM appuie un projet destiné à renforcer les partenariats stratégiques entre les médias et les organisations féminines du territoire palestinien occupé, qui a abouti à la constitution d'un réseau de médias et de personnalités féminines, ainsi qu'à des stages de formation à l'établissement de rapports et à l'organisation de campagnes qui tiennent compte des sexospécificités, organisés à l'intention des organisations féminines et des médias locaux.

IV. Conclusions et recommandations

44. **Si la situation des Palestiniennes est inextricablement liée à l'évolution générale de la région et à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, il n'en reste pas moins que la situation socioéconomique et politique a sur elles des répercussions sensiblement différentes de celles qu'elle a sur les Palestiniens. Ces répercussions sont particulièrement sensibles dans des domaines tels que les services sociaux de base – notamment en matière d'éducation et de santé –, l'insertion économique et les moyens de subsistance, et exigent que l'on prête une attention particulière à la collecte et à l'analyse de données et à l'adoption de mesures correctives. La communauté internationale cherchant à mettre fin au conflit, il importe de mettre l'accent sur les problèmes sexospécifiques et d'associer pleinement les femmes au règlement du conflit et aux initiatives de paix, comme le prévoient le Programme d'action de Beijing et les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.**

45. **Bien que les rapports établis par les organes et les responsables concernés contiennent de précieuses informations sur la situation générale dans le territoire palestinien occupé et se réfèrent parfois à la situation particulière des femmes, il faudrait montrer systématiquement en quoi la crise a des effets différents sur les deux sexes afin que l'on puisse atténuer ceux qu'elle a sur les femmes. Il faudrait aussi encourager la collecte de données ventilées par sexe, actuellement insuffisantes, et les études sur les incidences de la crise sur les femmes dans certains domaines.**

46. **Les organismes des Nations Unies et, en particulier, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ont continué à se porter au secours des Palestiniennes en leur apportant une aide humanitaire et en faisant en sorte, dans le cadre de divers projets, qu'elles soient mieux à même d'assurer leur subsistance et celle de leur famille et puissent continuer à bénéficier de services éducatifs et sanitaires, mais la crise les a entravés dans leur action.**

47. **Il est indispensable que les organismes des Nations Unies continuent à venir en aide aux Palestiniennes des territoires occupés et des camps de réfugiés si l'on veut que leur sort s'améliore. Le conflit exacerbant les difficultés et créant de nouveaux problèmes, il faudrait que cette aide porte plus particulièrement sur des domaines tels que l'emploi et le renforcement des moyens économiques, l'éducation, la santé, la protection sociale et la violence à l'égard des femmes. Il faudrait en outre, non seulement mettre en oeuvre des projets destinés spécialement aux femmes, mais aussi faire en sorte que tous les programmes d'aide internationale recensent expressément les problèmes des femmes et prévoient des mesures pour y remédier.**

Notes

- ¹ Eileen Kuttab et Riham Bargouti, « The impact of armed conflict on Palestinian women », étude réalisée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement (2002); John Hopkins University et Université « Al Qods », « Preliminary findings of the nutritional assessment and sentinel surveillance system for West Bank and Gaza » (Global management Consulting Group; Bruxelles, Care International; Washington, Agence des États-Unis pour l'aide au développement international, 2002). Disponible sur le Web à l'adresse <http://www.usaid.gov/wbg/reports_1.htm>.
- ² Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, *The Impact of Closure and Other Mobility Restrictions on Palestinian Productive Activities, 1 January 2002-30 June 2002* (Nations Unies, 2002).
- ³ Kuttab et Bargouti, op. cit.
- ⁴ Kuttab et Bargouti, op. cit.; Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, *The Impact of Closure...*; Catherine Bertini, « Mission report of the Personal Humanitarian Envoy of the Secretary General, 11-19 August 2002 » (Nations Unies, 2002), disponible sur le Web à l'adresse <http://domino.un.org/bertini_1rpt.htm>.
- ⁵ Bertini, ibid.
- ⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 35 (A/57/35)*, par. 21.
- ⁷ Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, *The Impact of Closure...*
- ⁸ Ibid.
- ⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 35 (A/57/35)*, par. 21.
- ¹⁰ Kuttab et Bargouti, op. cit.
- ¹¹ Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, *The Impact of Closure...*
- ¹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 35 (A/57/35)*, par. 29.
- ¹³ Université John Hopkins et Université Al Qods, « Preliminary findings... ».
- ¹⁴ Kuttab et Bargouti, op. cit.
- ¹⁵ Kuttab et Bargouti, op. cit.